

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 juillet 2020 à 18h30 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, Maire.

Présents : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Elisabeth ABART, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY , Elodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE

Absents excusés : Christine BLOND (pouvoir à Olivier CROUZET).

Secrétaire de séance : Olivier Crouzet

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020 :

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, Monsieur le Maire le soumet au vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Crouzet fait remarquer que Monsieur Fonverne avait demandé une inscription au procès-verbal concernant une augmentation globale des indemnités des adjoints. Il précise qu'il a vérifié ce qui avait été pratiqué lors du précédent mandat, et qu'il a constaté des indemnités identiques pour le même nombre d'adjoints.

Monsieur Fonverne coupe court à cette remarque en précisant qu'il n'avait pas bien entendu le taux proposé par Monsieur le Maire, et qu'il s'agit d'une erreur de sa part.

• REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire propose de maintenir la redevance d'assainissement à 20 € pour la part fixe et à 1,39 €/m³.

La proposition est adoptée à l'unanimité du conseil municipal.

• VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020 :

- Taxe foncier bâti : 14,70 %
- Taxe foncier non-bâti : 33,61 %

La proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

• ACHAT CAMION

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de racheter un camion suite au vol qui a eu lieu le 27 avril dans les ateliers municipaux.

Il précise que le remboursement du préjudice par l'assurance de la commune est en bonne voie, que suite à une seconde expertise demandée lors du mandat précédent, le remboursement devrait être de l'ordre de 12000€.

Monsieur le Maire indique que la commune a pu trouver dans un garage des environs un camion benne d'occasion. Il précise qu'une concertation a été menée avec les employés communaux pour s'assurer que ce camion convienne aux travaux menés par la commune. Il précise que le camion

présente l'avantage de ne pas être un poids-lourd. Cela limitera ainsi les frais de contrôle pour la commune. Ce camion a été négocié au prix de 16080€.

Il donne la parole à M. Riche pour un complément d'informations. Celui-ci précise qu'il s'agit d'un BOXER BENNE rallongé de 2010 qui a 71000 km au compteur dont la benne sera repeinte.

Monsieur Fonverne regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission Voirie.

Monsieur le Maire explique que les échanges nécessaires ont eu lieu dans le cadre contraint par la rareté de l'offre.

Monsieur Fonverne propose que le camion soit pucé notamment pour le retrouver en cas de vol.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion pourra-t-être menée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire a procédé à l'achat du camion décrit par :

9 POUR, 6 abstentions, 0 CONTRE

• SUBVENTIONS 2020

Monsieur le maire précise que les subventions aux associations de Lucenay-lès-Aix seront étudiées début septembre afin de laisser le temps à un contact avec chaque association. Il soumet au conseil les subventions concernant les organismes extérieurs à la commune et la coopérative scolaire :

- Coopérative scolaire primaire : 300 €
- Prévention routière de la Nièvre : 50 €
- AFCCRE : 189 €
- CAUE : 180 €
- CAMOSINE : 265 €
- Amis de la Bibliothèques Centre de prêt : 130 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des subventions proposées à l'unanimité.

• BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Pelletier, vice-présidente de la commission « Finances-Budget » pour présentation du budget.

Mme Pelletier rappelle que cette commission s'est réunie plusieurs fois pour étudier les différents budgets de l'année 2020. Elle précise que le budget est construit à partir du budget de l'année 2019, du compte administratif de l'année 2019 et des réalisations pour 2020 à la date de construction du budget.

• BUDGET COMMUNAL :

Concernant les dépenses de fonctionnement, Mme Pelletier précise que concernant le chapitre des charges à caractère général, il a été nécessaire de l'augmenter essentiellement en raison d'une facture de voirie de 2019 a été payée sur 2020 ce qui conduit à la date de construction du budget à avoir déjà consommé l'équivalent du budget 2019 pour ce poste. Il a donc fallu l'augmenter dans le budget primitif afin de couvrir les éventuels travaux de voirie à réaliser d'ici fin 2020.

M. Fonverne fait remarquer que ce poste aurait pu être davantage augmenté.

Mme Pelletier explique que le chapitre « charge de personnel » est en diminution d'environ 23000 €, du fait de la fin du contrat de l'emploi d'avenir.

Mme Pelletier explique que le chapitre « autres charges de gestion courante » baisse d'environ 9000 €. Ce chapitre contenant les indemnités des élus, le service d'incendie et les subventions aux associations qui ne varient pas.

Mme Pelletier précise que tous chapitres confondus le budget s'établit à 1053431 € de dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, outre un excédent antérieur reporté de 100000 €, Mme Pelletier fait remarquer que le chapitre « atténuations de charges » diminue de près de 11000 € du fait de la disparition de l'emploi d'avenir. Elle précise que concernant les « impôts et taxes », il y a une augmentation liée aux attributions de compensation.

Monsieur Crouzet fait remarquer que les contributions directes sont estimés à 327354 € dans le budget et qu'elles intègrent pour plus du tiers la taxe d'habitation dont les modalités de compensation par l'État ne sont pas connues à l'heure actuelle.

Madame Pelletier précise enfin le chapitre « autres produits de gestion courante » connaît une baisse d'environ 15000 € pour tenir compte des réalisations de l'année 2019.

Monsieur Fonverne fait remarquer que l'on aurait pu baisser davantage cette recette du fait qu'il n'y a pas eu de location de salle en raison du Covid.

Madame Pelletier précise que tous chapitres confondus le budget s'établit à 1053431 € de recettes de fonctionnement.

Concernant les dépenses d'investissement, madame Pelletier expose que l'achat du camion est budgétisé dans le chapitre « immobilisations corporelles » et que cela n'a pas conduit à augmenter le poste budgétaire correspondant. Elle précise que le poste budgétaire important est le chapitre « Immobilisations corporelles en cours » où figure le marché public de la construction de la nouvelle salle des fêtes. Le budget intègre pour ce poste budgétaire une marge permettant de faire face à des travaux complémentaires pour mettre rapidement cette salle en service. Elle précise que concernant l'investissement le budget s'équilibre à 385127,02 € de dépenses et de recettes. La baisse des recettes par rapport au budget est principalement liée au fait que les recettes n'intègrent plus une ligne de 10000 € intitulée emprunt dans l'attente de subventions qui ont été attribuées en 2019.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif de la commune :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	450350,00	Excédents antérieurs reportés	100000,00
Charges de personnel	466400,00	Atténuations de charges	4000,00
Atténuation de produits	3500,00	Produits services du domaine et ventes divers	55500,00
Autres charges de gestion courante	129181,00	Imports et Taxes	462068,00
Charges financières	1000,00	Dotations et participations	331063,00
Charges exceptionnelles	3000,00	Autres produits de gestion courante	81300,00
		Produits exceptionnels	19500,00
Total	1053431,00	Total	1053431,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations corporelles	60488,02	Subventions d'investissement	132879,00
Immobilisations corporelles en cours	289199,00	Excédent investissement reporté	75628,54
Immobilisation incorporelle	15840,00	Dotations, fonds divers et réserves	175619,48
Matériel administratif	2000,00	Emprunts et dettes assimilées	1000,00
Emprunts et dettes assimilées	17600,00		
Total	385127,02	Total	385127,02

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget communal par :

10 POUR, 5 ABSTENTIONS, 0 CONTRE

• BUDGET D'ASSAINISSEMENT :

Madame Pelletier présente le budget de l'assainissement. Elle précise que le budget en dépenses pour le chapitre « charges à caractère général » a été quasiment doublé pour permettre de prendre en charge les éventuels travaux d'entretien qui sont nécessaires notamment à la station du bourg qui connaît actuellement des pannes.

Monsieur Fonverne fait observer qu'il faudrait anticiper sur le coût de la gestion des boues de la station. Il pense que le coût peut être de l'ordre de 8000 €.

À la demande de Monsieur le Maire, il lui est répondu que l'évacuation des boues est une décision volontaire de la commune, et que le doublement du chapitre « charges à caractère général » peut permettre de financer une éventuelle évacuation.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif de l'assainissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	69036,88	Excédent de fonctionnement reporté	67851,88
Charges de personnel	4000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	33000,00	Ventes de produits fabriqués, et prestations de service	35000,00
Autres charges de gestion courante	2750,00		
Charges financières	14765,00		
Charges exceptionnelles	1500,00		
Total	125051,88	Total	125051,88

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22200,00	Subventions d'investissement	132879,00
Emprunt et dettes assimilées	12350,00	Excédent investissement reporté	75628,54
Immobilisation en cours	15840,00	Dotations, fonds divers et réserves	175619,48
Matériel administratif	2000,00	Emprunts et dettes assimilées	1000,00
Emprunts et dettes assimilées	17600,00		
Total	54859,87	Total	54859,87

Budget adopté à l'unanimité.

• BUDGET DU LOTISSEMENT :

Madame Pelletier explique que ce budget est lié au lotissement communal de 4 parcelles dont deux ont été vendues lors des mandats précédents. Ce budget ne connaîtra de réalisation que si les deux parcelles restantes sont vendues, et disparaîtra après les vente.

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du lotissement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	21244,20	Résultats d'exploitation reporté	9460,17
Autres charges de gestion courante	16535,97	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	28320,00
Total	37780,17	Total	37780,17

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	21244,20	Terrains aménagés	21244,20
Total	21244,20	Total	21244,20

Budget adopté à l'unanimité.

• **FONDS DE CONCOURS 2020**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre commune a déposé pour le fond de concours 2020, un dossier concernant des travaux à l'école auprès de la communauté de communes du sud-nivernais avec un total de devis de l'ordre de 12770 € HT. Il s'agit de travaux à réaliser à l'école. L'enveloppe totale du fond de concours de 100 000 €, avait été entièrement consommée par les demandes des communes dont les élections municipales étaient acquises à l'issue du premier tour, mais la communauté de communes a mis en place une enveloppe complémentaire pour permettre aux communes qui ont dû organiser un second tour de présenter un dossier. Ainsi, une subvention correspondant à 50 % du montant des travaux soumis devrait être accordée à notre commune.

• **DÉLÉGUÉS CNAS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Madame Blond comme délégué CNAS élu (13 Pour, 2 Abstentions, 0 Contre)

En outre, Monsieur le Maire précise que le délégué CNAS agent sera Madame Sylvie THIL.

• **CORRESPONDANT DÉFENSE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Clavel comme correspondant défense à l'unanimité.

• **QUESTIONS DIVERSES**

• INFORMATION AUX ÉLUS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un contrat d'assurance pour couvrir l'ensemble des membres du conseil municipal au titre de l'assurance personnelle des élus a été souscrit par Monsieur le Maire. Ce contrat est financé par le Maire et les adjoints de la commune.

- INCIVILITÉ

Monsieur le Maire fait état d'une incivilité au bourg commise par un individu extérieur à la commune qui a nécessité l'intervention de la municipalité. Cet individu a abandonné durant trois heures son tracteur en fonctionnement à l'arrêt sur un trottoir et a eu un comportement menaçant envers des habitants de la commune lorsqu'il lui a été demandé de l'éteindre. Monsieur le Maire précise que ce type d'agissement ne doit pas se renouveler.

- ATTRIBUTION DE POINT-À-TEMPS PAR LA CCSN

Monsieur le Maire indique que la CCSN offre 2 tonnes de point-à-temps à la commune de Lucenay-lès-Aix. Cela permettrait de traiter 300 mètres de route.

M. Fonverne indique qu'il faut veiller au balayage de la route. En effet, lors d'une pose précédente de point-à-temps dans la commune, le balayage a mal été réalisé ce qui a laissé sur la chaussée beaucoup de gravillons.

- INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU SITE INTERNET SUITE À LA COMMISSION COMMUNICATION

M. Crouzet fait part des travaux de la commission communication. Un contact a eu lieu avec le concepteur du site pour aller vers une reprise par la mairie du nom de domaine et de l'hébergement car actuellement aucun lien contractuel ne lie le concepteur du site et la commune de Lucenay-lès-Aix. Ce qui pourrait amener la disparition du site en cas de défaillance du concepteur. En outre, des demandes de modifications du site vont être transmises au concepteur du site afin de permettre plus de possibilités de modification de ce dernier car il a été constaté que des éléments sont impossibles à modifier. Le concepteur fera connaître ensuite s'il dispose du temps pour faire cette modification et fournira un devis. Son occupation principal ayant évolué, il est possible que la commune soit obligée de trouver un autre moyen pour procéder à l'évolution.

La séance est levée à 19h55

Le secrétaire,



Le Maire,

